

Chères Membres, Chers Membres de la SRAPL.

Le « joli mois de mai » est de retour selon notre calendrier, mais la météorologie ne semble pas en accord avec sa réputation... Affaire à suivre en espérant le retour de températures plus clémentes et du beau temps !

Quoi qu'il en soit, il est temps pour moi de vous donner quelques nouvelles sur la vie de la SRAPL, à la fois en ce qui concerne les acquis et ce que nous réserve les projets.

Par rapport aux membres

Il serait souhaitable pour garantir la cohorte des membres que chacun puisse prendre à coeur de suggérer à des collègues, médecins, logopédistes ou psychométriciens, voire d'autres professionnels intéressés s'il y a lieu, de devenir membres de la SRAPL : en effet, chaque année nous enregistrons des démissions, généralement en lien avec l'accès à la retraite des personnes concernées, mais quant aux entrées, elles s'avèrent souvent moins nombreuses que les départs. Heureusement, lors des moments de formation continue, certains participants non-membres se disent intéressés et s'engagent à devenir membre de la SRAPL. Mais l'équilibre entre partants et arrivants penche du côté des partants plus que du côté des arrivants. Alors, si chacun d'entre nous cherche à promouvoir une participation à la SRAPL en parlant avec divers collègues, ce serait bien pour tous, à la fois pour la santé « mentale » de l'association et sa santé financière...

Vous me permettrez d'exprimer un regret aussi : pour l'année 2016, malgré l'appel aux cotisations de printemps et son rappel de début d'été, nous avons eu environ quinze pour-cent des rentrées qui n'ont pas été effective dans les délais précédant la fin octobre. Cela représente quand même quelques mille-six-cent francs, ce qui réduit d'autant le capital SRAPL et la rétrocession financière aux sections, ce qui est une forme de manque de solidarité envers tous. C'est dommage, et je ne peux que rappeler à chacun que la fait d'être membre engage à régler ses cotisations dans les délais impartis pour garantir le fonctionnement de l'association. Qui plus est, la cotisation reste très modique (cinquante francs à ce titre est un investissement léger) et permet l'accès à plusieurs temps de formation continue de qualité, soit sur le plan cantonal, soit sur le plan romand. Alors, d'avance un grand merci à chacun de faire bon accueil à la demande de cotisation 2017 et de régler au plus vite votre dû : cela facilitera la vie de tous et la sécurité de l'association.

Conformément aux statuts actuellement en vigueur, il vous souvient certainement que le non paiement des cotisations deux années d'affilée entraîne une radiation automatique du membre concerné, sans exclure pour autant sa réadmission. Lors de l'assemblée des délégués, il a été décidé que les cas de radiations seraient annoncés simultanément au membre concerné et au responsable de section. Cela permettra à celui-ci de reprendre contact avec la personne concernée de manière personnalisée pour évaluer sa possible réadmission sur la base d'un contact direct.

Dans ce même champ d'action, nous essayons de réactualiser les informations du site SRAPL tous les trois mois au moins pour que les informations disponibles répondent au mieux à vos attentes. Il a semblé utile par ailleurs de mentionner sur le site, dans les adresses de référence, deux structures vaudoises, soit l'AVOP et la direction des PPLS pour que les personnes étrangères qui consultent le site pour des demandes de formation ou de postes de travail puissent aussi s'adresser à ces institutions.

Deux nouveaux membres d'honneur ont été nommés lors de l'AD en remerciements à leurs bons et loyaux services pendant de très nombreuses années : il s'agit de Mme Dr Catherine Chavanne et de Mme Catherine Juillard, qui ont assuré la direction de la section vaudoise avec endurance et brio toutes ces dernières années. Encore une fois, un grand merci à elles qui ont su faire vivre la SRAPL

vaudoise et romande avec l'organisation d'événements de qualité et très en phase avec les questions actuelles qui se posent dans l'accompagnement des enfants et adolescents en difficultés langagières et scolaires.

Par rapport au statut de membre d'honneur, pour l'instant, il reste de la responsabilité des sections de mettre en oeuvre un diplôme à attribuer aux personnes concernées.

Nous avons la tristesse de vous informer du décès du Dr ROHNER qui a été lui aussi un membre actif et engagé dès les débuts de la SRAPL. Toute notre sympathie va à la famille du Dr Rohner, médecin qui a fait partie de ces personnes qui ont beaucoup apporté à l'association, à son développement et à sa promotion dans les différents cadres professionnels concernés.

Par rapport aux tâches du secrétariat

Les courrier externes qui parviennent au secrétariat central sont souvent des demandes de professionnels ou d'étudiants étrangers qui souhaitent s'informer sur les possibilités de formation, de stage et d'engagement. Dans ce cas, il a été décidé que le secrétariat central leur transmettait les adresse des centres de formation universitaire en Suisse romande. D'autre part, il leur est transmis les références du site ARLD pour qu'ils puissent le consulter et s'adresser aux répondants ARLD par rapport à leur(s) demande(s).

Le secrétariat assure par ailleurs toute l'intendance pour la mise sur pied de la formation continue au niveau romand, soit généralement avec l'Hôtel Mirabeau de Lausanne qui nous reçoit pour la formation continue d'automne.

Lorsqu'une section propose une modification d'un texte ou propose une annonce qui devrait être mise sur le site, il a été décidé en AD que la section transmet ces données au secrétariat central, Albane Bérard assurant le transfert de ces données au responsable du site SRAPL.

Par rapport à la trésorerie

Il est aussi du ressort d'Albane BERARD d'assurer la gestion de la trésorerie. Cela nous permet d'avoir en continu un regard sur l'état financier de l'association romande et du soutien apporté aux sections cantonales. En 2016, nous avons reçu environ dix-mille francs de cotisations (avec le manque des mille-six-cent francs d'impayés au 31 octobre 2016). Environ trois-mille francs ont été rétrocédé aux sections pour la mise en oeuvre de leurs activités cantonales. Le capital disponible de la SRAPL se monte à environ quinze-mille francs.

Il faut noter que la nouvelle organisation du secrétariat a permis une bonne progression sur le plan financier : en effet, entre autres grâce à la réduction de l'indemnité de secrétariat (merci à Albane pour sa compliance) le déficit 2016 est de 50% inférieur à celui de 2015, et en termes de prévision selon le budget 2017 (actuellement en cours), nous devrions réduire une fois encore le déficit de 50% pour arriver à une somme de mille-quatre-cent-cinquante francs. La santé financière globale de la SRAPL va donc s'améliorant, ce qui est une bonne nouvelle.

Les deux vérificateurs des comptes ont avalisé la comptabilité présentée et proposé de donner décharge à la trésorière, ce qui a motivé l'accord des délégués.

Cette amélioration nous amènera à discuter lors de la prochaine Assemblée des Délégués (AD) de la possibilité immédiate ou ultérieure d'améliorer le niveau de l'indemnité accordée à la secrétaire. Actuellement, ses tâches représentent une centaine d'heures réparties à peu près à part égale entre la gestion de cotisations (plus il y a de nombreux rappels à faire, plus le nombre d'heures consacrées à cette tâche va croissant) et les autres tâches administratives et organisationnelles.

Sur cette base, force est de constater que le salaire horaire de la secrétaire s'élève à un montant de 42,50 de l'heure, ce qui est bien peu par rapport à la qualité du travail fourni par Albane Bérard et par rapport à son niveau de compétence. Nous allons tenter de trouver le meilleur équilibre possible

entre nos rentrées et sorties financières générales et la manière d'indemniser notre secrétaire au mieux du possible. Il est clair que si de nouveaux membres viennent renforcer les rangs de la SRAPL, nous serons en position plus confortable pour réévaluer cette indemnité de secrétariat...

Il y a une autre source de financement à mentionner (mais qui n'est pas régulière) : c'est le paiement des participants à la formation continue d'automne qui ne sont pas membres. Mais en même temps, c'est à ces personnes que nous profitons de proposer de devenir membre pour l'année suivante.

Par rapport à la formation continue

Au niveau romand, l'année 2016 a été l'occasion de commencer le cycle de formation consacré au Larynx dans tous ses états. Nous avons eu le grand plaisir d'entendre les présentations du Dr Igor Leuchter (HUG Genève) sur les conditions actuelles du bilan phoniatrique et du Dr Olivier François (Aigle) qui a abordé les questions de phonochirurgie laryngée. Les participants ont été très satisfaits de ces deux présentations ainsi que des temps de discussion qui ont suivi avec Mme Geneviève Fradique-Gardaz à titre de discutante, puis avec la salle. Un grand merci encore à eux pour la qualité de leurs présentations qui nous a permis une belle actualisation de connaissances en la matière. À relever aussi qu'à plusieurs reprises a été réaffirmée la complémentarité fondamentale entre actes médicaux et actes logopédiques dans le champ de la phoniatry.

Le 18 novembre 2017 nous aurons le plaisir d'accueillir un médecin allergologue très concerné par les problèmes laryngés, le Dr Philip TARAMARCAZ qui nous parlera des effets secondaires des allergies (et de l'asthme) sur le fonctionnement laryngé. Ce temps de présentation sera complété par un temps de présentation sur les disfluences vues du point de vue phoniatry. Belle occasion de discussion avec les participants à la table ronde et lors du débat avec les collègues présents. Merci à chacun de noter cet événement dans son agenda pour assurer sa présence lors de ce temps de formation continue romand.

En 2018, il me semblerait important que nous puissions aborder la question de la dynamique laryngée chez les malentendants et sourds profonds d'une part, sur la dynamique laryngée chez les enfants et adolescents IMC d'autre part. Si l'un ou l'autre d'entre vous se sent directement concerné et prêt à assurer une présentation en novembre 2018, merci de me contacter !

Concernant la formation continue au niveau des sections cantonales, la section vaudoise a mis sur pied un temps de réflexion sur les enjeux relationnels systémiques avec M. Alessandro Elia. La section jurassienne mettra sur pied en 2018 une formation sur le bilan et la prise en charge des jeunes enfants. Les sections Fribourg et Valais avaient souhaité mettre sur pied un temps de réflexion autour du problème des sujets à haut potentiel, mais trouver un conférencier en la matière s'est avéré plus difficile que prévu. Affaire à suivre !

Lors de l'AD, il a été décidé que lorsque les conférenciers sont invités pour un repas suite à leur présentation, et sont accompagné par des responsables de section ou des délégués, il serait judicieux que les frais de repas des accompagnants SRAPL soit pris en charge par l'association et entrent dans le budget de l'événement organisé.

Par rapport aux associations internationales

Concernant l'IALP dont le Dr A. Müller nous a fait bénéficier des informations et congrès à travers sa participation, force nous a été de constater que la SRAPL n'a pas les moyens financiers pour envoyer un délégué ou représentant SRAPL aux congrès de l'IALP. Lors de l'AD nous avons donc décidé de renoncer à notre statut de membre IALP vu cette impossibilité de participation SRAPL. Par contre, toutes les annonces de congrès que nous recevrons de la part de l'IALP seront transmises aux membres par le biais du site SRAPL et des sections : si l'un ou l'autre des membres SRAPL participe à titre personnel à un congrès IALP, nous lui serions reconnaissant de bien vouloir nous en faire un compte rendu qui serait mis à disposition de l'AD et mise sur le site SRAPL pour être au bénéfice de tous.

Concernant le BIAP pour lequel M. Philippe Estoppey est notre répondant SRAPL, nous avons cherché à trouver un mode de transmission d'informations qui ne nous oblige pas pour autant à assurer une présence personnelle aux activités du BIAP ni à assurer de frais de délégation pour les mêmes raisons que mentionnées par rapport à l'IALP. Suite à différentes péripéties, il semble acquis que M. Christoph SCHWOB de Bâle serait d'accord de transmettre toutes données utiles à Philippe ESTOPPEY auquel chaque membre peut adresser une demande d'information quant aux nouvelles données disponibles. Il sera aussi envisagé que la liste des thématiques et des résolutions BIAP soient mentionnées sur le site SRAPL pour faciliter aux membres la possibilité de faire une demande ciblée de document(s) de référence à M. Estoppey.

Voici donc un état des lieux pour que chacun des membres SRAPL soit le mieux possible informé des activités et projets en cours. J'espère que ces quelques données sauront rencontrer votre intérêt et contribuer à affirmer la valeur et la qualité du statut de membre SRAPL. Au plaisir de prochains moments de rencontre et bel été à vous tous.

Léo BARBLAN
Présidence SRAPL CH/rom

Genève, le 7 mai 2017